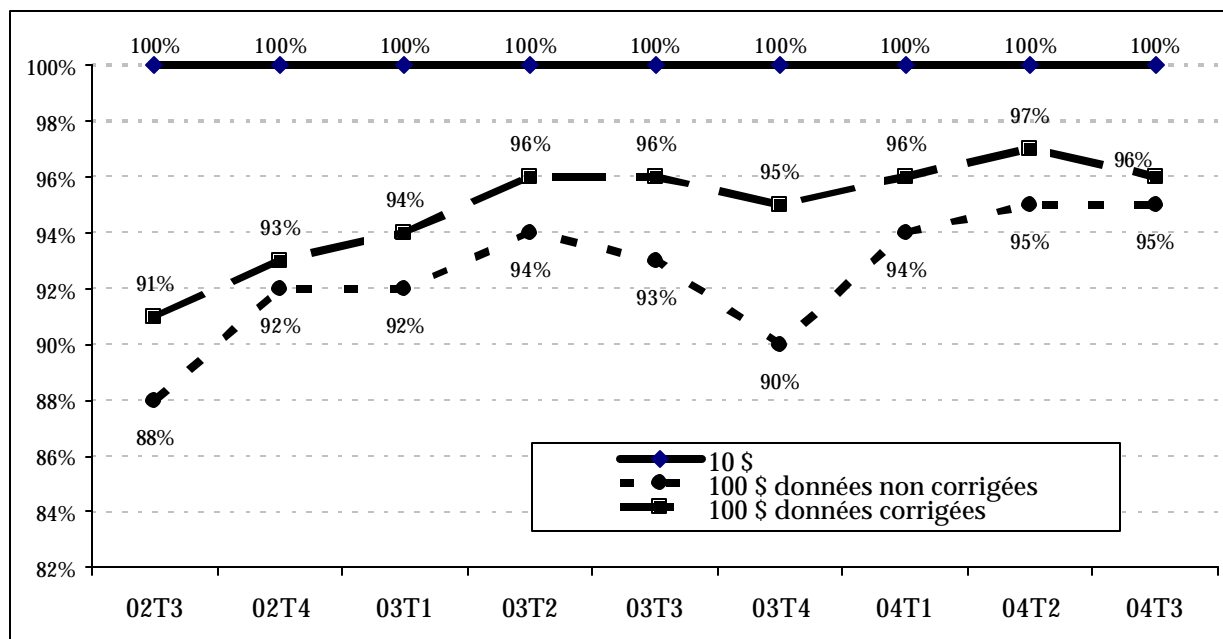


Le Programme national de recherche auprès des détaillants

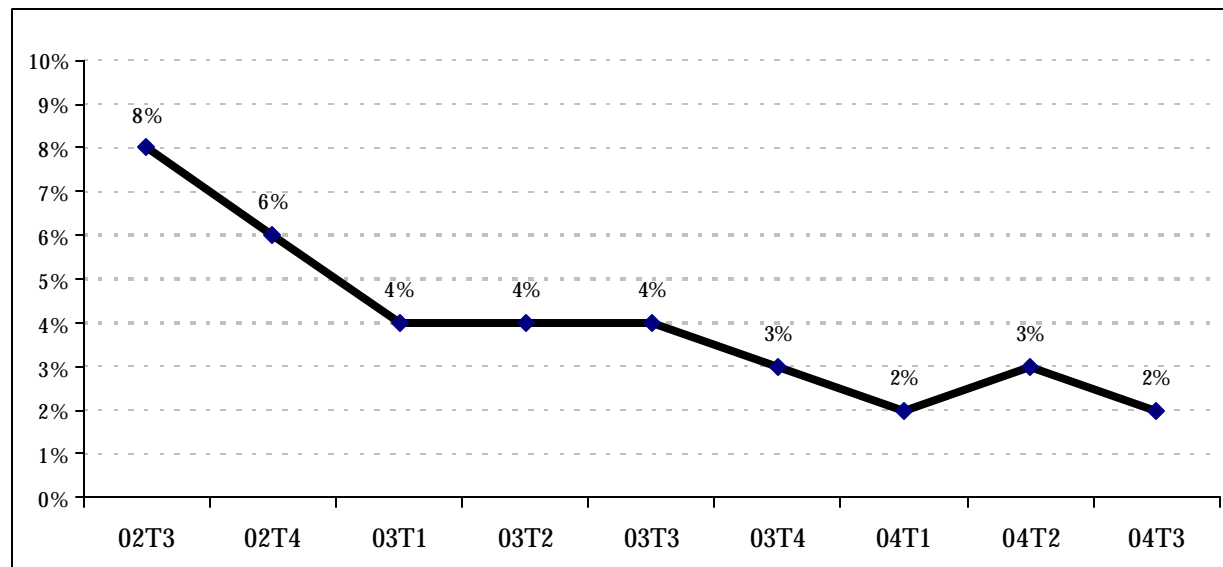
Résultats de l'enquête menée au troisième trimestre de 2004

Du 15 au 30 septembre 2004, 750 achats anonymes ont été effectués chez des détaillants dans toutes les régions du Canada. Les billets utilisés en guise de paiement étaient constitués à parts égales de coupures de 10 dollars originales de la série *L'Épopée canadienne* et de coupures de 100 dollars de la série *Les oiseaux du Canada*. Sur 375 billets de 100 dollars offerts, 356 (95 %) ont été acceptés, et toutes les coupures de 10 dollars ont été acceptées. Si l'on tient compte des commerçants qui ont refusé la coupure de 100 dollars parce qu'ils n'avaient pas assez de monnaie, on obtient un taux d'acceptation corrigé de 96 %.

Acceptation des coupures de 10 et de 100 dollars – Les chiffres corrigés excluent les refus non liés à la contrefaçon



Proportion des commerces affichant des avis qui indiquent que les grosses coupures sont refusées



Affichage

À 2 %, la proportion de commerces où l'on affiche des avis indiquant que les grosses coupures sont refusées a diminué légèrement par rapport au deuxième trimestre de 2004. Les détaillants appartenant à une chaîne étaient presque deux fois plus enclins à afficher un tel avis que les marchands indépendants.

Acceptation des billets

Les coupures de 100 dollars ont été acceptées par 96 % des détaillants visités, si l'on exclut ceux qui les ont refusées parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de monnaie. Les billets de 10 dollars ont été acceptés par tous les détaillants visités.

Vérification des éléments de sécurité

Les caissiers étaient presque quatre fois plus enclins à vérifier les coupures de 100 dollars reçues que celles de 10 dollars.

Fréquence de la contrefaçon

Parmi les détaillants interrogés, 28 % ont déclaré avoir déjà reçu une fausse coupure, et 22 % ont indiqué que les faux billets étaient un « problème ».